

Les garanties et limites sont exprimées en pourcentage des frais réels par bénéficiaire et par année civile. En Suisse, la franchise doit être payée qu'une fois par année civile en cas de demande de remboursement standard ou/et d'hospitalisation et s'élève à 300 CHF pour les adultes (0 CHF pour les enfants).

TABLEAU DES PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS & LIMITES
<b>Hospitalisation médicale et chirurgicale</b>	
Remboursement du séjour en chambre privée dans un Hôpital ou Clinique privée	100%
Opérations chirurgicales inclus soins postopératoires	100%, jusqu'à 3 mois de soins postopératoires
Prothèses, implants, et appareils chirurgicaux	100%
Médicaments et pansements, inclus pansements chirurgicaux	100%
Frais de médecins et de thérapies	100%
Frais pour salle d'opération et d'anesthésie	100%
Soins intensifs, Thérapies intensives	100%
Soins coronariens et unité de soins	100%
Radiologies et tests de laboratoires	100%
Diagnostics avancés (CT, MRI, PET and CT-PET scans)	100%
Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après un accident	100%
Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après une opération	100%
Lit pour un accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans	100%
<b>Médecine ambulatoire courante</b>	
Opérations chirurgicales en ambulatoire	100%
Consultations et visites inclus médecins de famille ou spécialistes	100% max 200 CHF par visite
Frais pharmaceutiques et pansements (avec ordonnance)	100%
Radiologies et tests de laboratoires	100% pré approbation requise
Diagnostics avancés (CT, IRM, PET, CT-PET scans)	100% pré approbation requise
<b>Traitement du Cancer et Oncologie</b>	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	100%
<b>Transplantation d'organes, moelle osseuse, greffes de tissus</b>	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	100%
<b>Traitements et dialyses rénales</b>	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	100%
<b>Hospice et soins Palliatifs</b>	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	100%

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 1'000'000 CHF, par bénéficiaire.

Les garanties et limites sont exprimées en pourcentage des frais réels par bénéficiaire et par année civile. En Suisse, la franchise doit être payée qu'une fois par année civile en cas de demande de remboursement standard ou/et d'hospitalisation et s'élève à 300 CHF pour les adultes (0 CHF pour les enfants).

BENEFITS	REFUND & LIMITS
<b>Prestations supplémentaires</b>	
Conditions chroniques préexistantes, (délai d'attente 12 mois)	100%, jusqu'à CHF 3'000 à vie
Conditions préexistantes, (délai d'attente 12 mois)	100%, jusqu'à CHF 3'000 par année
Thérapie de remplacement d'hormone	100%
Traitement réhabilitation (Maximum 60 jours)	100%
Ambulance locale par voie aérienne et/ou terrestre	100%
<b>Médecine Préventive</b>	
Vaccinations, médicaments préventifs, avec prescription	100%, max CHF 200 par année
Contrôle médical (Health check-up), inclus analyses et diagnostics pour la détection précoce des maladies ou infections.	100%, jusqu'à CHF 400 par année
<b>Médecine Alternative</b>	
<b>Limite totale de 10 séances par année</b>	
Acupuncture, Physiothérapie, Ostéopathie	100%, dans la limite de CHF 50 par séance
Homéopathie, Chiropractie, Médecine Traditionnelle Chinoise	100%, dans la limite de CHF 50 par séance
<b>Maternité</b>	
Frais de maternité et d'accouchement (Hospitalisation & Ambulatoire)	100%, jusqu'à CHF 5'500
Complications lors de la grossesse (Hospitalisation & Ambulatoire)	100%, jusqu'à CHF 1'00'000
Complications lors de l'accouchement (Hospitalisation seulement)	100%, jusqu'à CHF 1'000'000
Soins du nouveau né (jusqu'à 14 jours après la naissance)	100%, jusqu'à CHF 15'000
<b>Optique</b>	
Consultations, visites & soins ophtalmologiques	100%
Monture de lunettes, verres, lentilles	100%, jusqu'à CHF 350 par année
<b>Dentaire</b>	
<b>Limite totale de CHF 2'500 par année</b>	
Consultations / visites & soins dentaires (conservateurs et chirurgicaux)	100%
Prothèses dentaires	100%, jusqu'à CHF 520 par dent
Orthodontie (le traitement doit commencer avant l'âge de 18 ans)	100%, jusqu'à CHF 1'500 pour toute la durée du contrat
Traitement dentaire d'urgence suite à un accident	100%, jusqu'à CHF 1'000'000
<b>Assurance vie</b>	
Capital décès d'un montant maximum	CHF 10'000
<b>Évacuation sanitaire et rapatriement</b>	
Évacuation médicale	100%
Traitement d'urgence en hôpital hors zone de couverture	100%, jusqu'à 30 jours par année
Billet d'avion retour pour le pays de résidence	100%
Frais pour une personne accompagnant la personne évacuée	100%
Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'une évacuation	100%
Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'un rapatriement de la dépouille mortelle	100%
Rapatriement de la dépouille mortelle	100%, jusqu'à CHF 300
L'enterrement, l'inhumation, ou la crémation sur place	100%, jusqu'à CHF 1'000
Traitement survenant directement ou indirectement à cause d'un acte de guerre ou de terrorisme, à condition d'avoir été un spectateur innocent	100%, jusqu'à CHF 40'000
Décès accidentel (frais de rapatriement ou d'enterrement seulement)	100%

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 1'000'000 CHF, par bénéficiaire